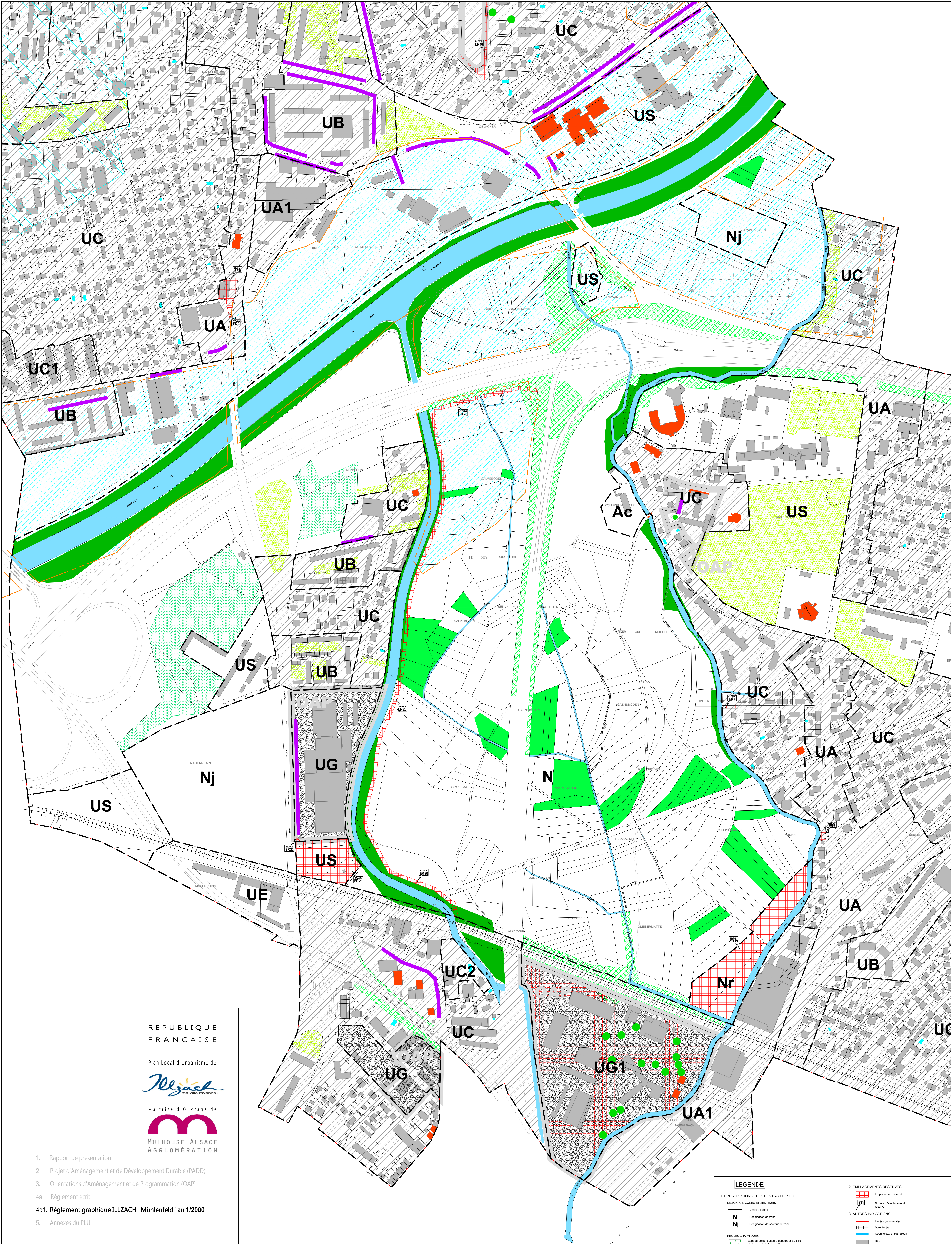




LEGENDE

1. PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE P.L.U.

LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS

— Limite de zone

— Désignation de zone

— Désignation de secteur de zone

REGLES GRAPHIQUES

UC UC1 UC2

UB UB1 UB2

UA UA1 UA2

US US1 US2

UG UG1 UG2

N N1 N2

Nr Nr1 Nr2

Ac Ac1 Ac2

OAP OAP1 OAP2

UC UC1 UC2

UB UB1 UB2

UA UA1 UA2

US US1 US2

UG UG1 UG2

N N1 N2

Nr Nr1 Nr2

Ac Ac1 Ac2

OAP OAP1 OAP2

2. EMPLACEMENTS RESERVES

Emplacement réservé

Numéro d'implacement réservé

3. AUTRES INDICATEURS

Limites communales

Vies fenêtrées

Cours d'eau et plan d'eau

BBH

Périmètre envisagé de captage d'eau potable, soumis aux règles de l'arrêté préfectoral du 01-02-1985

Zone de vigilance pour la qualité des sols

Secteurs d'informations sur les sols (SIS)

Catastrophes

4. RISQUES NATURELS

Zones inondables PPRI

Zone soumise au risque inondation, nécessitant de respecter les dispositions du PPRI en vigueur

5. RISQUES TECHNOLOGIQUES

Périmètres d'exposition aux risques

Canaux de transport d'hydrocarbures

1. Rapport de présentation

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

3. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

4a. Règlement écrit

4b1. Règlement graphique ILLZACH "Mühlenfeld" au 1/2000

5. Annexes du PLU

REPUBLIQUE FRANCAISE

Plan Local d'Urbanisme de

Illzach

Maitrise d'Ouvrage de

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

PLU approuvé

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 14/10/2024

Maitrise d'Ouvrage :

Atelier inSitu

Le Vice-président, Remy NEUMANN